



Public visé :

- Toute personne appelée à effectuer des opérations simples, des interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des installations électriques en Basse tension ou très basse tension.

Niveaux visés :

BS, BE manœuvre, B0, H0, H0V



Prérequis :

- Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.
- Être qualifié en électricité sur les opérations visées par ce programme
- Savoir parler, lire et écrire le français



Durée :

- 10.5 heures sur 1.5 jours
(Formation théorique et pratique en groupe conformément à l'ED6127)



Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum



Périodicité :

- L'INRS recommande une périodicité de recyclage de la formation de **trois ans** (c'est également la durée recommandée dans la norme NF C18-510)



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Formation et évaluation obligatoires (articles R4141-13, R4141-14 et R4544-3 du Code du Travail).
- Norme NF C 18-510 + A2.

Objectif général de la formation :

Être capable d'exécuter des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes et de la norme NF C 18-510

Contenu de la formation :

- Statistiques et réglementation
- Prévention des risques
- Prévention des risques électriques
 - Les notions élémentaires en électricité
 - Les dangers du courant électrique
 - Les effets du choc électrique
 - Les soins aux électrisés
 - Les incendies sur les ouvrages électriques
 - La prévention et la protection
- Habilitation
 - L'habilitation
 - Le titre d'habilitation
 - Les définitions relatives aux opérations
 - Les domaines de tension
 - Les distances et les zones
 - Les règles de sécurité
 - La consignation et la déconsignation
 - Le certificat pour tiers
 - Les symboles normalisés.
- Tests d'évaluation des acquis

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Sanction de l'action

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition
- L'avis du formateur est remis à l'employeur, relatif aux symboles d'habilitation validés.
- Un modèle de titre d'habilitation est remis à l'entreprise indiquant les niveaux acquis, à faire signer par le chef d'entreprise pour être valable

Codes de la formation

Formacode 24049 – Habilitation électrique

NSF 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques)

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluation formative théorique par le biais d'un quizz et pratique au moyen de mises en situation d'application des enseignements

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques en BE:
 - ☐ Local avec tableau électrique à consigner
 - ☐ Schémas électriques de l'installation utilisée
 - ☐ Instructions de sécurité écrites de l'employeur
 - ☐ Attestations de consignation (1 & 2 étapes)
 - ☐ Balisage de chantier électrique
- Pour les apports pratiques en BS:
 - ☐ Local permettant le remplacement d'une prise, d'un interrupteur ou d'une lampe
 - ☐ Local permettant le raccordement d'un matériel électrique (ex. : convecteur électrique)
 - ☐ Tableau électrique permettant une identification visuelle des circuits à mettre hors tension (le courant sera coupé uniquement sur les circuits permettant de réaliser les deux opérations ci-avant)
 - ☐ Balisage de chantier électrique si nécessaire
 - ☐ Instructions de sécurité de l'employeur
- NB : En cas de formation groupe sur votre site, vous devrez mettre à disposition ces apports.

Sécurité et hygiène :

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder les équipements suivants, déterminés et remis par leur employeur :
 - ☐ Vêtements de travail couvrants
 - ☐ Outillage isolé (NF EN 60900), cavalier et cadenas de consignation
 - ☐ Dispositif de MALT/CC (NF EN 61230) si nécessaire
 - ☐ Vérificateur d'absence de tension (NF EN 61243-3)
 - ☐ Tapis isolant classe 0 (NF EN 61111)
 - ☐ Gants isolants classe 0 ou 00 (NF EN 60903)
 - ☐ Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397)
 - ☐ Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

Centre de formation pouvant accueillir sous certaines conditions des personnes en situation d'handicap.
Voir référent handicap

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 440.00€HT